

Paris,
le lundi 25 juillet 2016

Émetteur : Directeur de l'UcanSS

Objet : Prix de l'innovation et du développement durable de la Sécurité sociale 2017

Madame, Monsieur le Directeur

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional

L'UcanSS et la Direction de la Sécurité sociale organisent en février 2017 la nouvelle édition du Prix de l'innovation et du développement durable de la Sécurité sociale.

I - OBJET DU CONCOURS

Le Prix de l'innovation et du développement durable a pour vocation d'encourager les initiatives et démarches menées par des organismes de sécurité sociale, tous régimes confondus, sur les thématiques du développement durable et de l'innovation.

Ce prix récompense des projets ou expérimentations innovants et aboutis, menés par des organismes de sécurité sociale, tous régimes confondus, présentant un résultat porteur au regard de l'innovation ou du développement durable.

Les organismes de sécurité sociale doivent proposer leur projet dans l'une des quatre catégories suivantes :

- Innovation en matière de service aux usagers
- Innovation en matière d'optimisation de la performance publique
- Innovation managériale - Responsabilité sociale de l'employeur
- Développement durable

II - PUBLIC CONCERNE

La participation au Prix de l'innovation et du développement durable de la Sécurité sociale 2017 est ouverte à l'ensemble des organismes de sécurité sociale français, tous régimes confondus.

Les projets présentés peuvent être internes à l'organisme ou issus d'une collaboration inter-organismes ou avec des partenaires externes (opérateurs, collectivités...).

III - PARTICIPATION AU CONCOURS

Le règlement et le dossier de candidature au Prix de l'innovation et du développement durable de la Sécurité sociale 2017 est téléchargeable sur les sites Internet www.ucanss.fr et www.securite-sociale.fr.

Le dossier de candidature complété et ses pièces jointes doivent être adressés par courriel à : pidd@ucanss.fr

La date limite de dépôt de candidatures est fixée au vendredi 30 septembre 2016.

IV - CALENDRIER DU CONCOURS

- Vendredi 30 septembre 2016 : date limite de dépôt des candidatures.
- Du 3 octobre au 25 novembre 2016 : analyse des dossiers par l'Ucanss et de la Direction de la Sécurité sociale.
- Du 5 décembre au 9 décembre 2016 : présélection des finalistes par le pré-jury et convocations pour l'audition.
- Début février 2017 : audition des lauréats présélectionnés par le jury, remise des prix, et point presse.

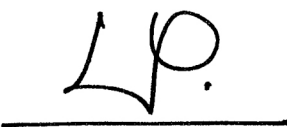
Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à contacter les équipes chargées de l'organisation du prix :

À l'Ucanss : Contact : pidd@ucanss.fr

A la Direction de la Sécurité sociale : Contact : iryna.lashchuk@sante.gouv.fr

Votre mobilisation contribuera à stimuler l'initiative, l'innovation et le développement durable dans les organismes de sécurité sociale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Gauderique Barrière

Directeur Délégué